



15.06.2011 - 11:00 Uhr

Liste de contrôle du TCS pour les vacances en voiture

Bern (ots) -

Les vacances ne sont plus qu'à quelques jours. Afin de permettre à chacune et à chacun de s'y préparer de manière optimale, le TCS a préparé une liste de contrôle en trois langues pour les vacances en voiture

Aucun obstacle bureaucratique ne s'oppose en règle générale à l'entrée dans les pays européens. Il vaut néanmoins la peine de s'informer au préalable sur internet (www.tourismetcs.ch > pays > circulation) sur les règles en vigueur dans le pays de destination et dans les régions traversées. Une préparation optimale du voyage permet d'éviter des ennuis et des amendes, car les lois ne sont pas toutes uniformes en Europe.

Contrôle de la voiture

Un contrôle TCS - par exemple, dans l'un des 18 centres techniques du TCS - contribue à la sécurité et la fiabilité de la voiture sur la route des vacances (www.centres.tcs.ch). Il est nécessaire de réserver un rendez-vous suffisamment à l'avance. La liste de contrôle du TCS comporte notamment les points suivants à observer avant le départ: permis de conduire et de circulation, documents d'assurance (carte verte), procès-verbal d'accident européen, triangle de panne, gilet réfléchissant (pour tous les passagers), vignette autoroutière, vignette antipollution, trousse de premiers secours, plaquette CH (sigle national), respect de la charge maximale sur le toit ainsi que du poids total admissible, et bien d'autres détails encore.

Situation juridique à l'étranger

La règle suivante s'applique par principe: une voiture immatriculée en Suisse peut rouler dans tous les pays signataires de la Convention de Vienne en respectant les règles de la circulation et dispositions légales locales. Le conducteur doit cependant s'en tenir aux prescriptions locales concernant les équipements supplémentaires - sièges d'enfants, gilets réfléchissants, pharmacie de bord, etc. - valables dans les pays traversés.

Liste de contrôle pour les personnes

Non seulement la voiture, mais aussi la conductrice/le conducteur et tous les occupants du véhicule doivent être préparés au voyage. Le TCS recommande surtout de consulter les prescriptions d'entrée dans les différents pays et de vérifier la validité du passeport et de la carte d'identité ainsi que du permis de conduire international (dans la mesure où il est exigé; les informations correspondantes sont disponibles sur le site www.tourismetcs.ch sous la rubrique "pays"). Il est aussi utile d'emporter les documents d'assurance maladie, et une assurance de voyage, comme le Livret ETI par exemple.

Contrôle de vacances aussi pour le chien et le chat

Ce qui compte, c'est que chaque animal soit clairement identifiable moyennant une puce électronique. Le propriétaire doit aussi se munir d'un certificat vétérinaire pour animaux domestiques et l'animal doit avoir été vacciné contre la rage au moins 30 jours avant le départ. Des cages installées de manière fixe dans la voiture offrent aux animaux la meilleure protection possible durant le voyage. Dans certains pays comme le Portugal, l'Autriche et l'Italie, les chiens doivent être munis d'une muselière lorsqu'ils se déplacent sur le domaine public.

Important

Les pays voisins de la Suisse interdisent l'importation de certaines races de chiens (par exemple, les pitbulls ou les staffordshires américains). Il vaut également la peine de vérifier si les assurances de protection juridique et de responsabilité civile offrent une couverture suffisante en cas de problèmes ou de conflits provoqués par son compagnon à poil.

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 022 417 27 16, 078 707 71 28,
mvolpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr
(www.flickr.com/photos/touring_club/collections) .

Les vidéos du TCS sont sur Youtube (www.youtube.com/tcs).

La liste de contrôle en trois langues est disponible sur
www.pressetcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100626917> abgerufen werden.